

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016 A 20H30

Etaient présents : M. Michel MOUROT, Maire, & MM. Marie-Claude DUBOIS - Isabelle CANONACO - Michel PETITJEAN - Brigitte JEANPIERRE - Francis PANOT - Jean-Marie CHIVOT, Adjoints,

& MM. Pascal GALMICHE - Carlos ALVES - Nicole DAVAL - Bernard PIERREL - Odile LAPORTE - Jean MILLER - Marie-Noëlle GIGANT - Marie-Madeleine LALOT - Marie-Noëlle STACHURA - Michel DARQUY - Yvonne FERRY - Marie-Luce COLIN - Burhan ALBAYRAK - Pierre ROMARY - Françoise BOUGEON - Christian PEDUZZI - Jean-Paul LOUIS & Danielle MATHIEU, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : MM. Eric COLLE & Claude BERNARD **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. Pascal GALMICHE & Bernard PIERREL.

Etaient absents : MM. Néant.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'art. L 2121-17 du C.G.C.T. Il a été procédé à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Mme Nicole DAVAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions. Secrétaire adjointe : Mme Anouck MAURICE.

--ooOoo--

OUVERTURE DE SEANCE :

M. le Maire salue les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 20h30.

Il signale à l'assemblée l'absence de M. Eric COLLE, Adjoint aux Travaux et aux Ateliers Municipaux, qui est victime d'une bonne grippe et ne pourra assister à la réunion de ce soir.

POUVOIRS :

M. le Maire communique la liste des conseillers ayant donné pouvoir :

- Eric COLLE à Pascal GALMICHE,
- Claude BERNARD à Bernard PIERREL.

ETAT-CIVIL :

Aucun évènement particulier n'est survenu à l'état-civil depuis la séance de conseil municipal du 12 février dernier.

NAISSANCES

NEANT

MARIAGES

NEANT

DECES

NEANT

SECRETARIAT DE SEANCE :

M. le Maire propose la candidature de Mme Nicole DAVAL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée à l'**unanimité**. Mme Anouck MAURICE est désignée comme secrétaire adjointe.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016 :

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée au sujet de ce compte rendu, M. le Maire propose de passer à l'approbation du document. Le compte rendu de la séance du 12 février 2016 est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la présente séance :

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 :

- BUDGET GENERAL
- SERVICE DE L'EAU
- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT « LES AYES »
- LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 »
- SERVICE DES FORETS
- SERVICE DU CIMETIERE

2. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

3. REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015 :

- BUDGET GENERAL
- SERVICE DE L'EAU
- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT « LES AYES »
- LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 »
- SERVICE DES FORETS
- SERVICE DU CIMETIERE

5. REGIE DES HAUTES-MYNES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

6. REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

7. PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES – EXERCICE 2016

8. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

9. PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE POUR LA GESTION DE LA CRECHE MUNICIPALE « L'ILE AUX ENFANTS » - EXERCICE 2016

10. PRESENTATION & VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA REGIE POUR LA GESTION DE LA CRECHE MUNICIPALE « L'ILE AUX ENFANTS »

11. PARTICIPATION COMMUNALE AU C.C.A.S - EXERCICE 2016

12. PROGRAMME D'ACTIONS EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2016

13. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016 :

- SERVICE DU LOTISSEMENT « LES AYES »
- SERVICE DU LOTISSEMENT DU CHAUD-BRUE (PHASE 3)
- SERVICE DES FORETS
- SERVICE DU CIMETIERE

- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

14. CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - EXERCICE 2016
15. VIDEO-PROTECTION AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
16. COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES - EXERCICE 2016
17. PARTICIPATION COMMUNALE AU S.I.B.S.I.S. DES COMMUNES DE LA HAUTE-MOSELLE - EXERCICE 2016
18. TARIFS DE CESSION DE BOIS COMMUNAUX NON SOUMIS AU REGIME FORESTIER
19. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBHV LIEE A LA CREATION, A L'ANIMATION & A LA GESTION D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)
20. LOGEMENT SOCIAL - CITE DU PREY - RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE LOCATION
21. ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES
22. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU ALIMENTANT LES BOUCHES A INCENDIE DE L'AVENUE DE VERDUN - EXERCICE 2016
23. ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 10/VIII/1998 DU 5 NOVEMBRE 1998 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE LA VOIE D'ACCES AU LOTISSEMENT CURIEN LONGEANT LA RUE DE LA COURBE
24. SERVICE CIVIQUE AUX SERVICES TECHNIQUES
25. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
26. AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE ECOLE DES FORTS
27. TRAVAUX D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE DES MINES - MISE EN SECURITE

--ooOoo--

Pour la présentation des points 1 à 3 de l'ordre du jour, M. MOUROT passe la parole à Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances.

Il lui cède la présidence de l'assemblée et quitte la salle au moment des votes (soit 24 présents & 2 pouvoirs en l'absence de M. le Maire).

--ooOoo--

1A - BUDGET GENERAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Budget Général arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	3 716 494,75 €
RECETTES	4 982 285,89 €
EXCEDENT	1 265 791,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 500 941,98 €
RECETTES	1 880 797,04 €
EXCEDENT	379 855,06 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 1 645 646,20 €

1B - SERVICE DE L'EAU – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Avant le vote du présent point, Mme Danielle MATHIEU demande quels ont été les volumes consommés au cours de l'exercice 2015. Après vérification, M. le Maire apporte une réponse précise à cette question : 160 192 m3 ont été consommés par les abonnés au réseau (bâtiments communaux et entreprises inclus), soit 187 632 m3 si l'on tient compte des volumes de service (manœuvres pompiers, vidanges, nettoyage des réservoirs, etc...). Pour information, le rendement du réseau est passé de 24 % en 2012 à 54,07 % en 2015. Pour les années à venir, M. le Maire souhaiterait atteindre un objectif de 70 % pour une consommation oscillant entre 240 à 250 000 m3.

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service de l'Eau arrêté comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	225 267,04 €
RECETTES	344 560,44 €
EXCEDENT	119 293,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	70 532,25 €
RECETTES	446 964,79 €
EXCEDENT	376 432,54 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 495 725,94 €

1C - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service de l'Assainissement arrêté comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	359 190,71 €
RECETTES	421 798,69 €
EXCEDENT	62 607,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	30 650,62 €
RECETTES	260 729,95 €
EXCEDENT	230 079,33 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 292 687,31 €

1D - LOTISSEMENT « LES AYES » – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du budget du Lotissement « Les Ayès » arrêté comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT « LES AYES »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	390,81 €
RECETTES	93 543,32 €
EXCEDENT	93 152,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 286,38 €
RECETTES	NEANT
DEFICIT	3 286,38 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 89 866,13 €

1E - LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 » – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du budget du Lotissement « Chaud-Brué 3 » arrêté comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	4 671,69 €
RECETTES	75 927,59 €
EXCEDENT	71 255,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	6 612,59 €
RECETTES	4 320,23 €
DEFICIT	2 292,36 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 68 963,54 €

1F - SERVICE DES FORETS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service des Forêts arrêté comme suit :

SERVICE DES FORETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	149 148,41 €
RECETTES	152 087,12 €
EXCEDENT	2 938,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	12 850,81 €
RECETTES	34 612,23 €
EXCEDENT	21 761,42 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 24 700,13 €

1G - SERVICE DU CIMETIERE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service du Cimetière arrêté comme suit :

SERVICE DU CIMETIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	63 829,06 €
RECETTES	72 393,77 €
EXCEDENT	8 564,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	37 239,78 €
RECETTES	92 396,30 €
EXCEDENT	55 156,52 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 63 721,23 €

2 - REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 de la Régie Municipale des Hautes-Mynes arrêté comme suit :

REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	169 505,18 €
RECETTES	179 456,96 €
EXCEDENT	9 951,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	NEANT
RECETTES	NEANT
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 9 951,78 €

3 - REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale pour la gestion de la crèche « L'Ile aux Enfants » réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 de la Régie Municipale pour la gestion de la crèche « L'Ile aux Enfants » arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	333 492,08 €
RECETTES	404 087,96 €
EXCEDENT	70 595,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	NEANT
RECETTES	1 830,59 €
EXCEDENT	1 830,59 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 72 426,47 €

--ooOoo--

Après le vote des différents comptes administratifs (Commune, Services annexes, Régie des Hautes-Mynes & Régie de la crèche), M. Michel MOUROT reprend la présidence de l'assemblée. Mme Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, lui communique les résultats des votes. Elle poursuivra son intervention avec la présentation des budgets primitifs 2016 (points 8, 10 & 13 de l'ordre du jour).

--ooOoo--

Avant la présentation des comptes de gestion, M. le Maire annonce à l'assemblée qu'un nouveau mode de présentation sera adopté pour les budgets qui seront votés en avril. En effet, au vu de la masse de documents papier diffusés en mars auprès des conseillers (environ 10 000 feuilles utilisées pour les notes de synthèse et les maquettes M14 & M49 présentées ce jour), il convient de réduire nos dépenses de fonctionnement (papier, encre, copies, maintenance, heures de personnel et frais postaux) pour compenser, tant que faire se peut, la baisse de nos dotations imposée par l'Etat.

A l'avenir, les budgets seront donc présentés sous forme de tableaux au format .xls nettement moins gourmands en matière de consommables & autres charges de fonctionnement.

--ooOoo--

Quant au vote des budgets, Mme Danielle MATHIEU demande s'il y aura une commission de finances. M. le Maire lui répond qu'il est favorable au dialogue et qu'il n'y a aucun souci pour en prévoir une avant le vote du budget général.

4A - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Budget Général de la Commune présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4B - SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service de l'Eau présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4C - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service de l'Assainissement présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4D – LOTISSEMENT « LES AYES » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service du Lotissement « Les Ayès » présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4E – LOTISSEMENT « CHAUD-BRUE 3 » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service du Lotissement « Chaud-Brué 3 » présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4F - SERVICE DES FORETS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service des Forêts présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

4G - SERVICE DU CIMETIERE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 du Service du Cimetière présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

5 - REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 de la Régie Municipale des Hautes-Mynes présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.

- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

6 – REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 de la Régie Municipale pour la gestion de la crèche « L'île aux Enfants » présenté par M. Michel SCIORATO, Trésorier, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2015.
- de donner quitus à M. SCIORATO, Trésorier, pour la bonne gestion de ce compte.

7 - PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES - EXERCICE 2016

Dans le cadre de l'examen du budget primitif de la Régie municipale des Hautes-Mynes au titre de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes réuni en date du 11/02/2016,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que pour équilibrer le budget 2016 de la régie, il est nécessaire de lui verser une participation communale d'un montant de 29 622 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le montant de participation du Budget Général à celui de la Régie Municipale des Hautes-Mynes proposé par Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2016 :
- ⇒ Une inscription du même montant sera portée à l'article D 657363 du Budget Général 2016 pour permettre le versement de cette participation.

Pour information, la participation versée à la Régie des Mines en 2015 s'élevait à 33 254 euros.

8 - REGIE MUNICIPALE DES HAUTES-MYNES - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2016 de la Régie Municipale des Hautes-Mynes arrêté comme suit :

REGIE DES HAUTES-MYNES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	174 573,00 €
RECETTES	174 573,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	NEANT
RECETTES	NEANT
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

9 - PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE POUR LA GESTION DE LA CRECHE MUNICIPALE « L'ILE AUX ENFANTS » - EXERCICE 2016

Dans le cadre de l'examen du budget primitif de la Régie pour la Gestion de la Crèche Municipale « L'île aux Enfants » au titre de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie pour la Gestion de la Crèche réuni en date du 11/02/2016,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que pour équilibrer le budget 2016 de la régie, il est nécessaire de lui verser une participation communale d'un montant de 84 400 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le montant de participation du Budget Général à celui de la Régie pour la gestion de la Crèche Municipale « L'île aux Enfants » proposé par Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2016 :
- ⇒ Une inscription du même montant sera portée à l'article D 657363 du Budget Général 2016 pour permettre le versement de cette participation.

Pour information, la participation versée à la Régie de la Crèche en 2015 s'élevait à 124 100 euros.

10 - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA REGIE POUR LA GESTION DE LA CRECHE MUNICIPALE « L'ILE AUX ENFANTS »

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Et vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie pour la Gestion de la Crèche Municipale réuni en date du 11/02/2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2016 de la Régie pour la Gestion de la Crèche arrêté comme suit :

REGIE MUNICIPALE POUR LA GESTION DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS »

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	366 000,88 €
RECETTES	366 000,88 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	5 000,00 €
RECETTES	5 000,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

11 - PARTICIPATION COMMUNALE AU C.C.A.S. - EXERCICE 2016

Considérant les modifications intervenues en fin d'exercice 2014 au sein du budget du C.C.A.S. (gestion de la structure « L'île aux Enfants » transférée au budget de la Régie de la Crèche Municipale),

Et dans le cadre de l'examen du projet de budget primitif du C.C.A.S. présenté au titre de l'exercice 2016,

Sur proposition de Mme Marie-Noëlle GIGANT, Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Sociales & Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Considérant qu'il est nécessaire pour équilibrer ce budget de lui verser une participation communale d'un montant de 2 000 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le montant de participation du Budget Général à celui du C.C.A.S. proposé par Mme Marie-Noëlle GIGANT au titre de l'exercice 2016 :
- ⇒ Une inscription de 2 000 € sera portée à l'article D 657362 du Budget Général 2016 pour permettre le versement de cette participation.

Lors des débats sur ce point, Mme Danielle MATHIEU demande pourquoi la participation communale est passée de 8 614 euros à 2 000 euros entre 2015 et 2016. Comme il s'agit d'une baisse importante, elle se demande s'il y aura moins de bons d'alimentation à distribuer cette année ou autre. Avant toute chose, Mme Isabelle CANONACO lui signale que le budget correspondant est voté par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. et non par le Conseil Municipal, et pense que les renseignements nécessaires ont dû lui être fournis en tant que membre siégeant au C.C.A.S., sachant que Mme MATHIEU était présente à la réunion du 11 mars 2016.

Pour la bonne information de chacun, il est rappelé néanmoins :

- *qu'en 2016, le CCAS ne sera plus tenu de reverser de subvention à la Régie de la Crèche comme en 2015 (celle-ci correspondait à un reliquat d'aides de la C.A.F. accordées à l'établissement au titre des prestations de service, soit un montant de 40 000 euros).*
- *idem pour la subvention de démarrage des Gentianes Bleues qui ne sera plus versée en 2016 (soit 2 500 euros),*
- *que pour 2016 le C.C.A.S. dispose encore d'un excédent de fonctionnement reporté de 14 513 euros,*
- *que le centre communal d'action sociale n'aura plus de charges de personnel en 2016 (alors qu'en 2015 il a financé le salaire de janvier d'un agent titulaire et la fin d'un contrat d'insertion jusqu'en septembre pour un total d'environ 9 500 euros)*
- *qu'il y aura moins de produits à acheter au vu des consommations enregistrées cette année pour la machine à café (400 euros de moins au vu des stocks disponibles)*
- *que toutes les dépenses prévues pour l'action sociale ne subiront aucun infléchissement en 2016 et seront maintenues au même niveau de crédits que l'année précédente.*

12 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FORET COMMUNALE - EXERCICE 2016

M. le Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Moselle de l'Office National des Forêts nous a fait parvenir le programme d'actions à prévoir en forêt communale au cours du présent exercice.

Sachant qu'il convient d'émettre un avis de principe sur ce programme d'actions,

Et que ce dernier, tel qu'il est présenté, n'engage pas la Commune à réaliser l'ensemble des travaux qui y sont mentionnés, ni à inscrire les crédits correspondants au budget 2016 du service des forêts et de la commune,

Vu les actions proposées par les services de l'O.N.F.,

Considérant que ces propositions ont été examinées par la commission « Tourisme, Environnement, Forêts » lors de sa dernière réunion du 5 février 2016,

Sur proposition de M. Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à l'Environnement, aux Forêts & à l'Agriculture,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de donner un accord de principe sur le programme d'actions évoqué ci-dessus,

- et de retenir un montant de **10 950 Euros H.T.** pour les travaux d'investissement, et un total de **18 645 Euros H.T.** pour la section d'exploitation, soit un crédit global à prévoir de **29 595 Euros H.T.**

A titre complémentaire, il convient de noter qu'un devis séparé a été remis par les services de l'O.N.F. pour 8 298,18 euros H.T. soit 9 957,82 euros T.T.C. (montants non compris dans les totaux énoncés ci-dessus) correspondant à des travaux touristiques à imputer au budget général de la Commune du Thillot.

Il s'agit des travaux de mise en valeur du point de vue du Col des Croix et d'aménagement de sentiers connexes qui ont été présentés au point numéro 6 de la séance de conseil municipal du 12 février dernier.

*A ce sujet, il faut savoir qu'une partie de ces travaux sera réalisée bénévolement par le Club Vosgien, et que l'inscription budgétaire à prévoir pour cet aménagement sera ramenée à 3 647,41 euros T.T.C. pour les travaux, en prévoyant la maîtrise d'œuvre des services de l'O.N.F. pour 1 834,22 euros T.T.C., soit une inscription globale au budget général arrêtée à **5 481,63 euros T.T.C.***

L'ensemble des montants évoqués ci-dessus, validé par la commission « Tourisme, Environnement, Forêts » figurera donc au budget primitif 2016 du service des forêts (ou de la commune pour les travaux touristiques), tant en fonctionnement qu'en investissement.

13A - SERVICE DU LOTISSEMENT DES AYES - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Service du Lotissement des Ayès arrêté comme suit :

SERVICE DU LOTISSEMENT DES AYES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	114 723,03 €
RECETTES	114 723,03 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	6 963.57 €
RECETTES	6 963.57 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

13B - SERVICE DU LOTISSEMENT DU CHAUD-BRUE (PHASE 3) - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Service du Lotissement du Chaud-Brué (Phase 3) arrêté comme suit :

SERVICE DU LOTISSEMENT DU CHAUD-BRUE (PHASE 3)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	92 578,25 €
RECETTES	92 578,25 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 584,72 €
RECETTES	4 584,72 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

13C - SERVICE DES FORETS - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Service des Forêts arrêté comme suit :

SERVICE DES FORETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	103 938,71 €
RECETTES	103 938,71 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	10 950,00 €
RECETTES	21 761,42 €
EXCEDENT	10 811,42 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 10 811,42 €

13D - SERVICE DU CIMETIERE - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Service du Cimetière arrêté comme suit :

SERVICE DU CIMETIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	57 604,71 €
RECETTES	57 604,71 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	37 240,00 €
RECETTES	92 396,52 €
EXCEDENT	55 156,52 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 55 156,52 €

13E - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

Sur proposition de Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif arrêté comme suit :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	253 200,00 €
RECETTES	253 200,00 €

EXCEDENT/DEFICIT NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 564 000,00 €
RECETTES 564 000,00 €
EXCEDENT/DEFICIT NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

14 - CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - EXERCICE 2016

La Commission Scolaire s'est réunie le mardi 8 mars 2016 :

FONCTIONNEMENT 2016 – PROPOSITIONS DE CREDITS ET DEPENSES

Reconduction des crédits de 2015.

1) CREDITS PAR CLASSE

mêmes bases qu'en 2015, soit :

- ⇒ 150 € pour chacune des 9 classes primaires
- ⇒ 180 € pour chacune des 5 classes maternelles
- ⇒ 150 € aux délégués au RASED des deux écoles.

2) CREDITS PAR ELEVE

mêmes bases qu'en 2015, soit :

- ⇒ 14 € pour chacun des élèves prévus en primaire et maternelle en septembre 2016
- ⇒ 27 € pour chacun des élèves prévus en ULIS (Unités Localisés d'Inclusion Scolaire qui remplacent les CLIS [Classe d'Inclusion Scolaire]) en septembre 2016

3) CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES

mêmes bases qu'en 2015, soit :

- ⇒ 30 € pour chacun des élèves prévus en septembre 2016

4) CREDITS MANUELS SCOLAIRES

mêmes bases qu'en 2015, soit :

- ⇒ 22 € pour chacun des élèves prévus en septembre 2016

TOTAL DES CREDITS PREVUS pour ci-dessus 22412,00 €

6°) CREDITS CULTURELS POUR L'ANNEE CIVILE 2016

- ⇒ 250 € à chacune des 14 classes dont 125 € par classe versés aux coopératives scolaires

TOTAL DES CREDITS PREVUS 3500,00 €

7°) DEPENSES ACTIVITE SKI ANNEE CIVILE 2016

mêmes bases qu'en 2015, soit :

- ⇒ Transport: 2550€
- ⇒ Accès aux pistes : 305 €
- ⇒ Maintenance matériel : 763 €

TOTAL DES DEPENSES PREVUES 3620 €

8°) DEPENSES TRANSPORT SALLE OMNISPORTS ANNEE CIVILE 2016
même action qu'en 2015

TOTAL DES DEPENSES PREVUES 3000 €

9°) NOËL 2016 DES ECOLES
mêmes bases qu'en 2015 pour un

TOTAL DE DEPENSES PREVUES 1530 €

10°) MAINTENANCE INFORMATIQUE

⇒ Réparations

TOTAL DES DEPENSES PREVUES 750 €

12°) PHOTOCOPIES 2016

mêmes bases qu'en 2015 pour un

TOTAL DE DEPENSES PREVUES 850 €

13°) PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

CREDITS PREVUS 500 €

14°) ADSL et télécommunications

PARTICIPATION PREVUE 2 900 €

15°) PISCINE

PARTICIPATION PREVUE 3 300 €

16°) JMF

mêmes bases qu'en 2015

PARTICIPATION PREVUE 920 €

DEPENSE TOTALE PREVUE 43282 € pour 300 élèves soit 144,27 € par élève

BONS d'ACHAT aux Collégiens et musiciens étudiants

⇒ 50 € par personne

DEPENSE PREVUE 7500 €

TOTAL : 50782 €

--ooOoo--

Sur proposition de Mme Brigitte JEANPIERRE, Adjointe aux Affaires Scolaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'agréer les différentes propositions présentées par Madame l'Adjointe au titre des crédits de fonctionnement à accorder aux écoles au cours de l'exercice 2016.

15 - VIDEO-PROTECTION AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Par courrier du 15 janvier 2016, M. le Préfet des Vosges :

- nous informe que la circulaire conjointe INTK1520205J du 22 décembre 2015 du Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'Intérieur, apporte des précisions sur la protection des espaces scolaires,

- nous rappelle que la prolongation de l'état d'urgence et le contexte de menace terroriste imposent des mesures particulières de vigilance,

- et nous signale que nous pouvons prétendre, afin de sécuriser les espaces particulièrement vulnérables (accès isolés, façades exposées,...), à un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour des projets d'installation de dispositifs de protection (vidéo-protection, digicode...).

Considérant que les services de M. le Préfet doivent procéder à un recensement des besoins en financement des espaces scolaires, avant transmission au Secrétariat Général du CIPD,

Sur proposition de M. le Maire qui, suite aux récentes dégradations intervenues dans les locaux de l'Ecole Jules Ferry, prévoit l'implantation de 3 caméras aux abords de l'établissement, notamment pour surveiller l'accès arrière situé côté parking de la Rue Jules Ferry, le préau, et l'entrée principale de l'école côté Rue des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le projet d'implantation proposé par M. le Maire, soit un A.P.S. d'environ 2 500 euros H.T. qui seront inscrits au budget primitif 2016 du Budget Général,
- de noter que cet agrément vaut engagement du maître d'œuvre pour la réalisation du projet,
- de solliciter dans ce cadre une subvention auprès de M. le Préfet des Vosges au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

16 - COTISATION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES - EXERCICE 2016

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de l'assemblée générale de l'Association des Maires des Vosges qui s'est déroulée le 7 novembre 2015, il a été décidé d'appliquer le même barème qu'en 2015 pour le calcul des cotisations des communes au titre de l'exercice 2016, soit :

⇒ Forfait de 75 €uros + une contribution de 0,18 €uro par habitant.

La contribution à acquitter par la commune du Thillot à l'Association des Maires du Département des Vosges pour l'exercice 2016 s'élève donc à :

75 €uros + (0,18 €uro x 3 698 hab.(1)) = **740,64 €uros**

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer ce montant de cotisation pour l'exercice 2016, soit **740,64 €uros**
- et d'autoriser son inscription au compte D 6281 du Budget Général 2016.

(1) chiffre en vigueur au 1^{er} janvier de l'année N-1

17 - PARTICIPATION COMMUNALE AU SIBSIS DES COMMUNES DE LA HAUTE-MOSELLE – EXERCICE 2016

Vu le montant de la participation de la commune du Thillot définie par le SIBSIS des communes de la Haute-Moselle au titre de l'exercice 2016 qui s'élève à 26 957,03 euros,

Considérant qu'un montant de 26 960 euros sera réservé au compte D6554 du Budget Général de l'exercice 2016 pour permettre le règlement de cette participation,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'agréer le montant de notre contribution communale au Syndicat Intercommunal des Bâtiments des Services d'Incendie et de Secours au titre de l'exercice 2016 arrêté à la somme de **26 957,03 euros**,
- d'autoriser le paiement de cette contribution qui sera prélevée à l'article D6554 du Budget Général de l'exercice en cours.

18 – TARIFS DE CESSION DE BOIS COMMUNAUX NON SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Par délibération n° 22/IX/2015 du 27/11/2015, nous nous sommes rendus acquéreurs d'une parcelle boisée appartenant précédemment à M. Hugues GEORGE, Dirigeant de la SARL Eugène GEORGES & Cie, cadastrée section A N°222 lieudit « Haut Seu ».

Considérant qu'il convient de procéder à l'exploitation des bois implantés sur cette parcelle,

M. Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à l'Environnement, aux Forêts et à l'Agriculture, a consulté plusieurs sociétés forestières (Sociétés KIENTZY à Bussang, GERMAIN à Saulx, SMPF au Ménil, Jean-Luc COLIN au Thillot, HENRY à Miellin et CLAUDEL au Thillot).

Une seule entreprise a répondu à cette consultation : la Société KIENTZY & Fils S.A.S. de Bussang.

Pour valider la cession après exploitation des bois situés sur la parcelle précitée,

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser la cession des produits mentionnés ci-dessus à la Société KIENTZY & Fils S.A.S. à Bussang,
- d'agréer les tarifs proposés par l'entreprise pour la cession de ces bois communaux non soumis au régime forestier, à savoir :

5 euros la tonne,
15 euros la palette,
20 euros la qualité C.

Il convient de noter que le cubage des bois recense environ 12 m3 de bois vert sur écorce et 33 m3 de bois sec. Pour les feuillus, il y a 19 grumes de chênes pour environ 15 m3 de qualité médiocre à moyenne, et 50/60 stères de bois de trituration, sachant qu'il s'agit d'une exploitation difficile pour un volume peu important.

19 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBHV LIEE A LA CREATION, A L'ANIMATION & A LA GESTION D'UN RESEAU D'ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)

Le 23 décembre dernier, M. le Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges nous informait de l'intention du Conseil Communautaire de modifier les statuts de la C.C.B.H.V. afin de prendre la compétence portant sur la création, l'animation et la gestion d'un réseau d'assistants maternels (R.A.M.).

Vu la délibération (annexée à la présente délibération) prise à ce sujet par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2015,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et la modification de statuts prévue à l'article 4 des Compétences Optionnelles de cette structure au titre des « Actions Sociales d'Intérêt Communautaire ».

M. le Maire signale que dans un premier temps cette proposition de la Communauté de Communes avait fait l'objet de 7 abstentions thillotines. Les membres concernés demandaient à ce que les différentes étapes de la procédure soient respectées dans le bon ordre, à savoir : modification des statuts, création de postes, entretiens d'embauche, et nominations en dernier lieu (ce qui n'était pas le cas initialement).

20 - LOGEMENT SOCIAL - CITE DU PREY - RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE LOCATION

Par délibération n°15/V/2012 du 21 décembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'autoriser M. Le Maire à souscrire avec une adjointe technique de 2^{ème} classe de la commune un contrat portant sur la location de l'appartement communal de type F3 situé au rez-de-chaussée du 34 Rue du Hameau « Cité Le Prey » pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} février 2013.

Considérant que ce contrat de location arrivait à échéance le 31 janvier 2016,

Sur proposition de Mme Marie-Noëlle GIGANT, Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Sociales,

Et vu la demande de renouvellement formulée par l'agent,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser M. Le Maire à renouveler, à titre de régularisation à compter du 1^{er} février 2016, le contrat souscrit avec l'intéressée pour une nouvelle période de 3 ans (renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation ou prolongation dans les conditions fixées par la loi du 23/12/1986).

Comme le précédent, ce bail sera régi par les conditions fixées dans la convention N° 88/3/09.95/80.41 5/1836 signée avec l'Etat le 8 septembre 1995.

Le loyer initial mensuel est fixé à la somme de **250,43 Euros**, payable mensuellement et d'avance le 10 de chaque mois. La révision du loyer aura lieu le 1^{er} février de chaque année sur la base du dernier indice de référence publié par l'INSEE (soit actuellement celui du 4^{ème} trimestre 2015 : **125,28**).

21 - ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

La municipalité souhaitant poursuivre le renouvellement de son parc de véhicules utilisés par les services techniques,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de procéder au remplacement du véhicule Renault Master immatriculé 1952 TZ 88 utilisé par les Services Techniques de la Commune qui avait été acquis par la Commune en 2004 (numéro d'inventaire 2004-50 - Compte d'acquisition : D 21571 - Montant d'acquisition 21 080 euros),

- d'autoriser l'acquisition auprès du Garage Bussang Poids Lourds à Bussang d'un véhicule d'occasion Ford Transit Benne 2.2 TDCI (mis en circulation le 19/08/2013) pour un montant T.T.C. de 16 920 Euros.

Le véhicule Renault Master sera repris en l'état pour un montant de 200 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal décide également :

- d'autoriser la sortie du véhicule Renault Master de l'inventaire et de l'actif de la Commune à compter du 1^{er} avril 2016,

- de prévoir la saisie des écritures d'ordre liées à ces sorties d'inventaire et d'actif,

- de demander la résiliation du contrat d'assurance portant sur le véhicule Renault Master pour déplacer le contrat sur le nouveau véhicule Ford Transit Benne 2.2 TDCI,

- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires à l'acquisition du véhicule Ford Transit au Budget Primitif 2016 du Budget Général, soit 16 920 euros T.T.C., et à la cession du Renault Master pour 200 euros T.T.C.

22 - PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU ALIMENTANT LES BOUCHES A INCENDIE DE L'AVENUE DE VERDUN – EXERCICE 2016

Les recherches et études faites par le Service de l'Eau ont déterminé une perte de charge sur le parcours emprunté par l'eau qui alimente la protection incendie avenue de Verdun et dont les poteaux incendie peinent à atteindre les objectifs demandés par les pompiers, soit 60 m3/h pendant 2 heures.

La solution envisagée de les alimenter par une nouvelle conduite devrait permettre de réduire les pertes de charge et améliorer de ce fait le débit de chaque poteau. C'est pourquoi la commune souhaite installer cette nouvelle conduite entre la Rue de la Mouline et l'Avenue de Verdun en passant par le Parc Bluche.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'A.P.S. représentant un montant de travaux s'élevant à 20 000,00 € HT soit 24 000 euros T.T.C., suivant détail joint,
- D'AUTORISER l'inscription au budget primitif 2016 du Service de l'Eau du montant des travaux,
- DE SOLLICITER à l'effet d'entreprendre ces travaux des subventions auprès :
 - de l'Agence de l'Eau,
 - du Conseil Départemental des Vosges,
 - de la Réserve Parlementaire du Député,
 - et de tout autre partenaire ou collectivité susceptible de financer ce type de projet.
- DE LANCER les consultations suivant la procédure adaptée (MAPA) du Code des Marchés Publics
- DE LE CHARGER de la mise en place du plan de financement nécessaire à la couverture des besoins.

23 - ANNULLATION DE LA DELIBERATION N° 10/VIII/1998 DU 5 NOVEMBRE 1998 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE LA VOIE D'ACCES AU LOTISSEMENT CURIEN LONGEANT LA RUE DE LA COURBE

Intéressée à l'affaire, Mme Marie-Claude DUBOIS ne participe ni au débat ni au vote portant sur le présent point de l'ordre du jour.

Par délibération n° 10/VIII/1998 du 5 novembre 1998, le Conseil Municipal avait décidé (à la demande écrite des copropriétaires du lotissement Curien) d'autoriser l'acquisition de la parcelle leur appartenant cadastrée section C n° 178 lieudit « Champ de la Courbe », utilisée comme voie d'accès à leur résidence.

Considérant que ce projet de cession n'a fait l'objet d'aucun acte notarié, malgré l'établissement du document d'arpentage par le géomètre de l'époque et la transmission du dossier à l'étude du notaire,

Considérant que les copropriétaires ont récemment repris contact avec M. le Maire pour tenter de relancer ce projet de cession à la commune,

Vu la position de M. le Maire (communiquée lors d'un entretien avec les intéressés) qui estime que ce projet de cession engendrerait des frais de viabilisation et d'entretien trop importants pour la commune au regard du faible intérêt à classer cette voie dans la voirie communale, sachant que cette zone de tranquillité, protégée de la route par une haie, sert occasionnellement d'aire de jeux pour les enfants ou petits enfants des riverains, et qu'elle risquerait de disparaître lors d'un aménagement de la voirie,

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rapporter la délibération n° 10/VIII/1998 du 5 novembre 1998 qui n'a jamais été suivie d'effet,
- de signaler aux copropriétaires du lotissement Curien que la Commune n'a pas l'intention de procéder à l'acquisition de cette voie d'accès pour classement ultérieur dans la voirie communale.

Au cours des débats, M. Christian PEDUZZI signale que l'accès évoqué a toujours été déneigé. M. le Maire le confirme et indique qu'il continuera à l'être, sachant qu'il est utilisé comme aire de retournement pour le chasse-neige.

24 - SERVICE CIVIQUE AUX SERVICES TECHNIQUES

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,38 euros* par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

* Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).

Vu la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Sur proposition de Monsieur Michel MOUROT, Maire du Thillot,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein des services techniques de la commune du Thillot à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

25 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur Le Maire expose :

- l'opportunité pour Commune du Thillot de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée,...);

- l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence,

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune du Thillot,

- que la présente procédure se distingue des deux autres groupements initiés par le CDG88 (« PREVOYANCE » et « SANTE ») qui concernent l'assurance et la couverture des agents territoriaux,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

Article 1^{er} : la Commune du Thillot mandate le Centre de gestion des Vosges pour :

- **Lancer la procédure de marché public**, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- **Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme** de la collectivité pour la période 2013, 2014 et 2015 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des

éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers- responsables, frais médicaux, capitaux décès,...).

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.

Régime du contrat : capitalisation intégrale.

Il est précisé que les contrats de la commune du Thillot ont aujourd'hui une date d'échéance fixée au 31 décembre 2017.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. A la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2016), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération.

Les principales caractéristiques du nouveau contrat-groupe 2017-2020, à titre informatif, seront les suivantes :

- Une gestion de proximité par le CDG88 pour tous vos sinistres (dont gestion électronique des documents le cas échéant),
- Un transfert automatisé des arrêts, frais médicaux, via l'application AGIRHE,
- L'organisation de Comités de Pilotage de l'Absentéisme dans les collectivités (localement pour les collectivités de plus de 30 agents et au sein du CDG88 pour les plus petites),
- Une tarification au plus juste via une analyse fine de vos statistiques sur les années 2013, 2014 et 2015),
- Une tarification spécifique pour chaque taille de collectivité (de la plus grande à la plus petite),
- Une étude systématique des accidents du travail et des maladies professionnelles en lien avec notre service Hygiène / Sécurité. La Commission de Réforme étant saisie des cas les plus complexes,
- La poursuite de l'utilisation des services annexes du contrat dans le cadre des instances médicales (Comité Médical / Commission de Réforme) et du service de Maintien dans l'Emploi.

26 - AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE ECOLE DES FORTS

Actuellement les différentes associations occupent plusieurs bâtiments communaux qui pour la plupart nécessitent d'importantes réparations et des réfections coûteuses. Parallèlement, l'ancienne Ecole des Forts est vide alors qu'elle présente un potentiel intéressant tant au niveau des surfaces disponibles que de son état d'entretien tout à fait satisfaisant.

Afin de rationaliser l'utilisation du patrimoine immobilier de la commune, il paraît raisonnable, pour l'instant, de ne pas engager de dépenses dans des immeubles qui ne sont plus appropriés aux activités de nos associations. C'est pourquoi les élus souhaitent proposer à quelques-unes d'entre elles d'occuper les salles de classes de l'ancienne Ecole des Forts après la réalisation de quelques aménagements intérieurs dans un premier temps, suivis de travaux d'isolation thermique par la suite.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'A.P.S. représentant un montant de travaux s'élevant à 256 661,00 € HT soit 307 993,20 euros T.T.C., suivant détail joint,

- **D'AUTORISER** la réalisation de l'opération en 3 tranches : une tranche ferme pour 23 341,20 euros T.T.C. et deux tranches conditionnelles : 253 812 euros T.T.C. pour la première et 30 840 euros T.T.C. pour la seconde,

- **D'AUTORISER** l'inscription au budget primitif 2016 du Budget Général du montant des travaux,

- **DE SOLLICITER** à l'effet d'entreprendre ces travaux des subventions auprès :

- de l'Etat (D.E.T.R.)
- de la Région Alsace Champagne Ardennes Lorraine ;

- du Conseil Départemental des Vosges,
- de la Réserve Parlementaire du Député,
- du Ministère de l'Ecologie au titre des économies d'énergie,
- et de tout autre partenaire ou collectivité susceptible de financer ce type de projet.

- **DE LANCER** les consultations suivant la procédure adaptée (MAPA) du Code des Marchés Publics

- **DE LE CHARGER** de la mise en place du plan de financement nécessaire à la couverture des besoins.

Lors des débats, Mme Danielle MATHIEU demande si l'Association Portugaise utilisera la cuisine existante à l'Ecole des Forts pour ses ventes alimentaires. M. le Maire lui répond positivement sachant qu'il avait posé la question au niveau préfectoral : on ne peut interdire ces ventes alimentaires ouvertes à tous. Le cas est d'ailleurs identique pour l'association « Ozanam ».

Il précise que le déplacement d'associations vers l'Ecole des Forts permettra de procéder à la vente de plusieurs bâtiments communaux (Ecole du Prey et bâtiment des Radars).

27 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE DES MINES – MISE EN SECURITE

Par délibération n° 16/I/2015 du 19 janvier 2015, le Conseil Municipal avait autorisé l'inscription au Budget Général de la Commune d'un nouveau programme d'aménagement du site des Hautes-Mynes réparti sur plusieurs exercices.

Le 12 février 2016, il a décidé :

- de modifier cette délibération pour tenir compte de l'étude d'évaluation des incidences du projet d'aménagement sur la vie des chiroptères évoluant sur le site pour un coût d'environ 12 000 euros H.T.

- et d'arrêter l'A.P.S. à un montant total de travaux de 212 000 euros H.T.

Considérant que seul un bureau d'études a répondu au marché lancé pour l'analyse des incidences du projet sur la vie des chiroptères, et que son projet ne donnait pas satisfaction (pas de références), d'autres bureaux d'études ont été contactés.

Suite à l'ouverture des plis, le montant définitif de cette étude s'élève désormais à 15 000 euros H.T.

Considérant que la présence sur le site minier d'une entreprise possédant les qualifications et le matériel adéquat pour l'exécution des travaux ci-dessus représente économiquement une opportunité pour la réalisation de travaux complémentaires à l'aménagement de notre patrimoine touristique :

En effet, 3 galeries doivent faire l'objet de nouveaux travaux :

- la galerie de la Crosse Saint Nicolas mérite de réels aménagements, à commencer par le décombement de son entrée pour envisager par la suite un nouveau parcours à visiter ;
- la mine de la Rouge-Montagne et la mine Saint Thomas ont fait l'objet d'observations dans les rapports de visite de sécurité du BRGM et d'Antéa Group. Tous deux ont noté que les toits des entrées de ces deux galeries montrent des signes de faiblesse et préconisent la reprise de leur étalement.

En complément et pour sécuriser le parcours emprunté actuellement par les visiteurs, il y a lieu de réparer l'éclairage tout au long des galeries ouvertes au public et de prévenir ainsi tout accident dû à un mauvais éclairage du cheminement.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'autoriser l'inscription de crédits complémentaires au programme d'aménagement du site des Hautes-Mynes pour tenir compte de l'ajustement du prix de l'étude d'incidence et pour faire face à ces travaux de sécurisation, soit un montant supplémentaire de 66 960 euros H.T. portant le montant global d'A.P.S. à 278 960 euros H.T., soit un total T.T.C. de 334 752 euros,

- de maintenir son intention de solliciter à l'effet d'entreprendre ces travaux des subventions auprès :

- des Fonds Structurels et d'Investissement Européens ;
- de la Région Alsace Champagne Ardennes Lorraine ;
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ;
- du Conseil Départemental des Vosges ;

- du Député (réserve parlementaire) ;
- du Pays de Remiremont (Programme Leader du P.E.T.R.) ;
- et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type de programme.

Lors des échanges sur ce point, M. Jean-Paul LOUIS demande à M. le Maire si les travaux prévus pour l'aménagement de la galerie de la Rouge Montagne (d'un montant de 195 560 euros H.T.) comprennent bien celui de la salle de la poutre. M. le Maire lui confirme que ces travaux font effectivement partie de l'aménagement prévu.

. --ooOoo--

Avant la clôture de séance, M. le Maire signale que la prochaine séance de conseil (initialement prévue le 8 avril) est reportée au vendredi 15 avril 2016.

--ooOoo--

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23 h 05 et souhaite une bonne soirée à tous les conseillers présents, au public et au représentant de la presse.

MM/FA/2016.2503.01
Compte rendu affiché le 25/03/2016

Le Maire,

M. MOUROT